

AÉRODROMES PARISIENS *un prévisionnel de congés ubuesque*



- Taux de présence à 80% pendant la période estivale ;
- Modulation du taux semaine par semaine.

INACCEPTABLE POUR UN1TÉ !

Quels événements exceptionnels justifient l'abaissement des taux d'absence ? La période de vacances, comme chaque année ! ?
Le bien-être des agents, le droit aux congés, on en parle quand ?

**Des instructions DGPN pourtant claires :
TAUX MAXIMAL DE PRÉSENCE DE 75 %**

Pour rappel, les effectifs de la PAF subissent déjà ce taux de 75% de présence sur toutes les autres périodes de congés scolaires (18 semaines).

Nos collègues n'ont pas à compenser :

- Le manque d'effectifs ;
- Les difficultés engendrées par l'EES.

UN1TÉ saisit la DNPAF et demande le respect des instructions.

Suivez-nous



UN1TÉ, ENCORE ET TOUJOURS
N°1 pour la PAF !

